CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E2356** **VALABLE JUSQU'AU** **24/04/2027**

ÉDITÉ LE 31/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 30/10/1992

Raison sociale : SA ART METAL

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 29/12/2023

Sigle : ART METAL

Capital : 320 000

RUE MARCEL DEPREZ
ZONE INDUSTRIELLE
26100 ROMANS-SUR-ISERE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROMANS SUR ISERE

Siret : 389 179 706 00038

Téléphone : 04 75 71 04 73 **Fax :** 04 75 71 07 15

Portable : 06 17 58 60 86

Code NACE : 4399B

Responsabilité légale :
VALORIS (433 396 140)

Numéro caisse de congés payés : 8002331

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 64153U1247000/001 384680/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 64153U1247000/001 384680/0

Site Internet : http://www.artmetal.fr

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

E-mail : artmetal@artmetal.fr

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 968 958 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2711	Montage-levage d'ouvrages métalliques (Technicité courante)	12	13/06/2024
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées	12	10/04/2025
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante)	12	10/04/2025
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

31/03/2026 11:23

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.